









Jeudi 12 octobre 2017

Maison du Barreau à Erevan - ARMENIE

Matinée d'échanges entre juristes Arméniens et juristes Français

Traduction simultanée prévue dans les deux langues

Programme du colloque

9h00: Accueil des participants

9h15: Mots d'accueil

Son excellence Monsieur Jonathan LACÔTE Ambassadeur de France en Arménie

Monsieur Ara ZOHRABIAN Bâtonnier du Barreau d'Arménie

Madame Garine HOVSEPIAN

Doyenne de la Faculté de droit de l'Université française en Arménie (UFAR)

Madame Gachucha COURRÉGÉ

Président de l'association Droit & Commerce - Avocat au Barreau de Paris

9h45 : <u>L'UTILISATION de la SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE (SAS) DANS LES OPÉRATIONS</u> DE FINANCEMENT

Regard arménien: Monsieur Hayk HOVHANNISYAN

Avocats au barreau d'Arménie – Président de l'association des médiateurs d'Arménie

Regard français: Monsieur Roy ARAKÉLIAN

Avocat au Barreau de Paris

10h30 : Pause

10h45 : **RESPONSABILITE ET ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

Regard arménien: Monsieur Artyom NAZARYAN

Avocat au barreau d'Arménie, membre de la Chambre des avocats de la République d'Arménie – Députédirecteur exécutif du Bureau arménien des assureurs automobiles - Enseignant à l'Université française en Arménie (UFAR)

Regard français: Monsieur Léon PAILLARET

Avocat au Barreau de Vienne – Ancien bâtonnier de l'Ordre

11h30 : Débat avec la salle

12h00 : Clôture des travaux
